



PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 14 Octobre 2014

PRESENTS : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – M. MAROT François - LEGERON Joël – Mme RASPIENGEAS Laëtitia - GIROUD Jean-Claude - M. SAUVAGE Eric - Mme SURAUD Rose-Marie - TEIXEIRA Andréia - SOULAINÉ Guy - Mme JUTARD Marinette - FLEURY Bastien

ABSENTS EXCUSES : Mme LIEHRMANN-DREUX Simone

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

- M. GUILLON Sébastien a donné pouvoir à M. SAUVAGE Eric
- JOUBERTEAU Yolande a donné pouvoir à LEGERON Joël

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2014.....	1
CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DE L'ENTREPRISE CHABIRAND POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES SANITAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT (Délibération n° 2014-0143).....	2
PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL.....	2
MISE A DISPOSITION DE LA NACELLE ET DE 2 AGENTS (délibération n° 2014-045).....	2
ACHAT PARCELLES AB.26 et AB.46 AUX CONSORTS DURAND (délibération n° 2014-046).....	3
RENOUVELLEMENT DES BAUX.....	3
ZONES HUMIDES.....	4
QUESTIONS DIVERSES.....	4
• TRIVALYS :.....	4
• SYDEV :.....	4
• ECLAIRAGE PUBLIC et PROJETS :.....	4
• MEDECIN (délibération n° 2014-052) :.....	4
• DIVERS :.....	4

ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE

M. GIROUD Jean-Claude et Mme DURAND-GROS Christiane ont été élus secrétaires de séance

Monsieur le Maire demande que soient rajoutés à l'ordre du jour les points suivants :

- Indice du loyer 2quater Rue de la Mairie
- Renouvellement de fermages
- Compte rendu zones humides
-

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2014

Monsieur FLEURY demande que soit notée son intervention relative au nettoyage du fossé pour un meilleur écoulement des eaux devant chez M. Gilles SAUSSEAU.

Le procès verbal du 16 septembre 2014 est adopté à l'unanimité en tenant compte de cette remarque.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DE L'ENTREPRISE CHABIRAND POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES SANITAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE JACQUES PREVERT (Délibération n° 2014-0143)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la résiliation du contrat qui liait l'entreprise CHABIRAND à la Commune de l'Île d'Elle pour les travaux de réfection des sanitaires de l'école publique Jacques Prévert, lot n° 2. Suite à cette résiliation, 2 entreprises ont été contactées pour faire une offre de prix relative au reliquat de travaux. Il est à noter que ces 2 entreprises avaient répondu à l'appel d'offre initial :

	Menuiserie ROBIN	GAY Hervé
Sanitaires préau	19.565,21 € H.T.	16 650,46 € H.T.
Sanitaires garderie	10 364,02 € H.T.	9 530,73 € H.T.
TOTAL	29.929,23 € H.T.	26.181,19 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, choisit de retenir l'entreprise Hervé GAY pour un montant de 26.181,19 € H.T.

PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la somme qui avait été octroyée en 2013.

INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET DU PERCEPTEUR MANDAT 2114-2020 (Délibération n° 2014-144)

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à Mme GOSSET, comptable à la Trésorerie de Chaillé les Marais, l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et allouée au receveur pour ses prestations de conseil et d'assistance en matière financière, comptable, budgétaire et économique, ainsi que l'indemnité de budget.

L'indemnité, calculée selon les dispositions de l'article 4 du présent arrêté, sera attribuée au taux maximum pour la durée du mandat.

Pour 2014 l'indemnité de conseil s'élève à 494,34 €.

MISE A DISPOSITION DE LA NACELLE ET DE 2 AGENTS (délibération n° 2014-145)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande la Commune de la Taillée d'une mise à disposition de la nacelle et de 2 agents pour environ ½ journée pour monter les motifs de Noël et d'une 1/2 journée pour les démonter.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le coût, propose une mise à disposition de la nacelle et de 2 agents pour 50 € de l'heure TTC. à la Commune de la Taillée et autorise le Maire à signer les documents nécessaires pour cette mise à disposition.

ACHAT PARCELLES AB.26 et AB.46 AUX CONSORTS DURAND (délibération n° 2014-146)

Les consorts DURAND proposent de céder à la commune de L'ILE D'ELLE à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section AB 26 (pour une superficie de 103 m²) et AB 46 (pour une superficie de 64 m²) situées sur le chemin du Halage.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la cession à l'euro symbolique des parcelles AB.26 et AB.46 situées sur le chemin du halage et appartenant aux consorts DURAND.

MANDATE M le Maire pour signer toute pièce relative à cette cession en l'étude de M^o ARCOUET, Notaire à MARANS.

LOYER DE L'APPARTEMENT 2quater RUE DE LA MAIRIE (délibération n° 2014-147)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 3 juin 2014, a fixé le loyer du logement situé 2quater Rue de la Mairie à 480,00 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir préciser les modalités d'actualisation du loyer, celui-ci devant être actualisé selon l'indice INSEE de révision des loyers du 1^{er} trimestre (au 1^{er} septembre).

Le conseil municipal dans sa majorité a demandé à ce qu'une visite annuelle de contrôle du logement puisse avoir lieu une fois par an si la législation le permet.

RENOUVELLEMENT DES BAUX

PARCELLES AH 1 et AH 2 (délibération n° 2014-148)

Les baux de M. AUMON Jean-Claude étant arrivé à expiration le 29 septembre 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ces baux concernant les parcelles communales cadastrées AH 1 d'une contenance de 2 a 44 ca (Le Communal, Commune de L'Ile d'Elle) et AH 2 d'une contenance de 1a 72ca (Le Communal, Commune de l'Ile d'Elle).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE de relouer les parcelles AH 1 et AH 2 à M. AUMON Jean-Claude pour une durée de 12 années.

PARCELLES ZA.261 et AS.6 (délibération n° 2014-149)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail à ferme de Monsieur Joël LEGERON est arrivé à échéance le 30 septembre 2013.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'établir un bail précaire à Monsieur Joël LEGERON pour les parcelles ZA.261 et AS.6 d'une superficie de 2ha 44a 22ca.

Le Conseil Municipal (à l'exception de Monsieur Joël LEGERON), après en avoir délibéré, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

PARCELLES ZA.293 et ZA 296p (délibération n° 2014-150)

Les baux de M. SIMONNET Daniel arriveront à expiration le 29 septembre 2014, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ces baux concernant les parcelles communales cadastrées ZA.293 et ZA.296p d'une contenance de 4ha 36a 64ca (Le Communal, Commune de Marans).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE de relouer les parcelles ZA.293 et ZA.296p à M. SIMONNET Daniel pour une durée de 12 années.

PARCELLE ZC.86 (délibération n° 2014-151)

Le bail de M. SIMONNET Daniel étant arrivé à expiration le 29 septembre 2013, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce bail concernant la parcelle communale cadastrée ZC.86 d'une contenance de 1ha 11a 10ca (La Pièce Avrard, Commune de L'Ile d'Elle).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE de relouer la parcelle ZC.86 à M. SIMONNET Daniel pour une durée de 12 années.

ZONES HUMIDES

Monsieur Joël LEGERON présente au Conseil Municipal la carte des zones humides, la Commune étant classée en grande partie en zone humide. Le Conseil Municipal ne fait aucune observation sur ces délimitations.

QUESTIONS DIVERSES

- **TRIVALYS :**

Le rapport annuel est consultable en mairie

- **SYDEV :**

Monsieur SOULAINÉ présente au conseil Municipal le dossier du Sydev sur la précarité énergétique en partenariat avec la Caisse d'Assurance Maladie, le Conseil Général, La Préfecture, GDF SUEZ et EDF. Un système de réduction de facture a été mis en place pour les plus démunis.

- **ECLAIRAGE PUBLIC et PROJETS :**

La commission est convoquée le 4 novembre avec des responsables du Sydev et M. Soulainé pour faire le point.

- **MEDECIN (délibération n° 2014-152) :**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de venir en aide à hauteur de 300 € au médecin qui s'installera pour la location de son local professionnel jusqu'à la construction de la maison médicale.

- **DIVERS :**

- M. SOULAINÉ demande qu'un panneau 50 km/h soit posé à l'autre entrée de la Sablière
- M. SOULAINÉ demande si le marquage des lignes blanches stop est programmé
- M. SOULAINÉ demande que soit nettoyé le panneau stop à côté du transfo de la Sablière
- M. SOULAINÉ précise qu'il y a des branches à élaguer : un courrier a déjà été fait au propriétaire sans réponse.
- M. FLEURY demande que soit installé un conteneur à verres au foyer rural
- M. SOULAINÉ demande si une commission scolaire est programmée : elle le sera après les vacances scolaires
- Mme RASPIENGEAS fait un bref compte rendu de la première période des TAPS
- Mme JUTARD signale que la porte du local poubelle de la charcuterie ne peut pas s'ouvrir en grand à cause de l'épaisseur du carrelage
- M. LEGERON informe le Conseil d'un projet de tourisme fluvial entre Niort et Marans (environ 109 km)

LEVÉE DE LA SEANCE A 21h40